



MODULE 1

Les principes et les avantages de la coopération au
niveau de l'exploitation agricole

Principes de base, types et exemples de coopération en Europe

Aperçu

Le but de ce module est de montrer comment et de quelle manière la coopération entre agriculteurs peut être un facteur de développement essentiel pour l'agriculture et les zones rurales. A partir de la définition de quelques principes de base, nous vous guiderons à travers différentes formes de coopération dans différents secteurs, en vous présentant des exemples concrets d'agriculteurs réalisant des expériences de coopération en Europe.

Objectifs d'apprentissage (connaissances/compétences/attitudes acquises)

Connaissance

- Une idée claire de l'importance de la coopération dans l'agriculture et d'un système de relations dans les zones rurales.
- Une image claire des différentes formes et expériences de coopération.

Compétences

- Réfléchir sur les grands principes et les stratégies de mise en place d'une éventuelle action de coopération en fonction de votre situation spécifique.

Comportement

- La sensibilisation à l'amélioration et au maintien d'une expérience de coopération adaptée à vos propres besoins, à la gestion de la stratégie de marketing et aux opportunités offertes par les politiques de l'UE,
- En suivant les liens proposés vers le RAPPORT RÉSUMÉ et les ÉTUDES DE CAS, vous pouvez acquérir des aptitudes supplémentaires, qui pourraient représenter un guide utile et pratique pour les agriculteurs intéressés à mettre en place un processus de coopération.

Table des matières

1. Agriculture et coopération: Principes de base.
2. Coopération agricole - Expériences Européennes.
3. Avantages et défis de la coopération en agriculture.

1. Agriculture et coopération: Principes de base

1.1 Contenu principal

Ce chapitre vise à définir le rôle de la coopération en tant que facteur de développement et de compétitivité dans l'agriculture. Dans ce contexte, nous vous donnerons un aperçu des différentes formes et secteurs de coopération en Europe. Ce chapitre vous donnera quelques éléments pertinents pour la stratégie européenne de coopération, dans le cadre des politiques de développement rural.

1.2 Pourquoi la coopération est essentielle pour une agriculture compétitive

Le secteur agricole repose sur une structure particulière:

- L'agriculture est principalement basée sur de petites exploitations familiales.
- Les agriculteurs vivent dans des zones rurales, souvent loin des villes et des marchés.
- Les coûts de production de chaque unité de production sont élevés par rapport à ceux de l'industrie et des autres secteurs.

Une bonne collaboration entre agriculteurs et avec d'autres acteurs du développement rural peut aider les agriculteurs de différentes manières:

- Intégration des processus de production (culture et transformation des produits).
- Stockage des produits.
- Partage de la gestion des machines.
- Stratégies de marketing communes pour promouvoir les produits et leur qualité.
- Vente commune de produits sur le marché.

POUR CES RAISONS, IL EST TRÈS IMPORTANT POUR LES AGRICULTEURS DE CRÉER LEURS PROPRES RELATIONS ET LEUR PROPRE SYSTÈME DE COOPÉRATION

1.3 Qu'est-ce que la coopération

Selon une définition de Polenske, on entend par coopération le cas où "deux ou plusieurs acteurs conviennent, dans le cadre d'un accord formel ou informel, de partager des informations, de soutenir la formation technique et de gestion, de fournir des capitaux et/ou de fournir des informations sur le marché".

Cela signifie que:

- Une bonne coopération repose sur la force du partage des processus de gestion.
- Une bonne coopération pourrait apporter des avantages mutuels aux participants.
- Dans une bonne coopération, aucun participant n'aurait une position dominante unique.
- Plus d'informations dans le rapport de synthèse du projet COFARM - [RAPPORT SOMMAIRE](#)

1.4 Les politiques de l'UE pour soutenir la coopération dans le domaine de l'agriculture

Le Règlement européen n° 1305/2013 définit les stratégies de l'UE pour le développement rural en Europe

L'une des six priorités du règlement est de : promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles..." (article 5 - point 3).

- Les programmes de développement rural apportent un soutien financier à la coopération à travers :
- Projets de chaînes intégrées, visant à favoriser la compétitivité des chaînes alimentaires.
- Actions de coopération (mesure 16) dans le domaine de l'innovation, de la chaîne d'approvisionnement courte, de la gestion des processus, de la production d'énergie durable, du développement des villages ruraux.

2. Coopération agricole - Expériences Européennes

2.1 Contenu principal

Dans ce module, nous allons essayer d'expliquer les différentes formes de coopération, dans le but d'offrir une vue d'ensemble des expériences de coopération en Europe. Nous expliquerons les différentes formes de coopération tout au long des différentes chaînes de production. Nous vous montrerons quelques exemples de bonnes pratiques de coopération, que vous pourrez étudier à travers des études de cas appartenant au matériel de formation du projet COFARM.

2.2 Modèle de coopération en europe

La coopération en agriculture tente de répondre aux différents besoins des agriculteurs ; la manière dont les pratiques de coopération sont organisées suit donc les principes de base de l'exigence économique et sociale qui détermine leur démarrage.

Le type de coopération peut être divisé selon trois critères différents.

- Forme de coopération : coopération informelle ou formelle, type de contrat.
- Type de coopération : champ d'application et partenariat de coopération.

2.3 Forme contractuelle de coopération

Une première classification des formes de coopération se situe entre :

- Coopération informelle : deux ou plusieurs sujets réalisent une coopération mutuelle sans accord ou contrat formel.
- Coopération formelle : deux ou plusieurs sujets signent un accord formel ou contrat définissant les objets, les règles et les obligations de la coopération. Dans le cas d'une coopération formelle, il existe de nombreux types de contrats, qui peuvent être :
 - Sans création de nouvelles entités : par exemple, accords ou contrats d'agriculteurs, associations de portée temporaire.
 - Avec la création de nouvelles entités, cela peut être :
 - Société populaire (c'est-à-dire une nouvelle entreprise créée par deux agriculteurs).
 - Associations et réseaux (c.-à-d. association d'agriculteurs créée pour gérer des activités communes).
 - Sociétés à responsabilité limitée (coopératives, consortium, autres entités économiques).

2.4 Type de coopération

Le choix de la forme de coopération dépend de la portée et de la composition de l'action du partenariat. La gestion commune des processus par deux agriculteurs peut être réalisées sans accord formel ou par un simple contrat.

La gestion d'une installation industrielle produisant par exemple du vin ou de l'huile d'olive collectés auprès de nombreux agriculteurs, nécessite une entité juridique basée sur un cadre clair de règles et d'obligations des membres associés.

Dans le contexte européen du projet COFARM, il existe de nombreuses expériences, basées sur les différents types de coopération, dans lesquels les partenaires ont adopté la forme de la coopération la plus appropriée pour apporter la meilleure réponse économique et sociale à leurs besoins de développement.

Dans les sections suivantes, nous montrerons les principaux types de coopération, ainsi que quelques exemples de coopération et des exemples de leur application.

2.5 La coopération entre agriculteurs dans le domaine de l'agriculture

Il s'agit d'un moyen simple d'établir une collaboration mutuelle entre deux ou plusieurs agriculteurs, avec la possibilité de partager et de combiner leur capacité de travail, la terre, les usines, les machines, etc. et d'optimiser les processus de production tout au long de la chaîne. Ce type de coopération peut être informel ou formel, c'est-à-dire par le biais d'un accord ou d'un contrat signé.

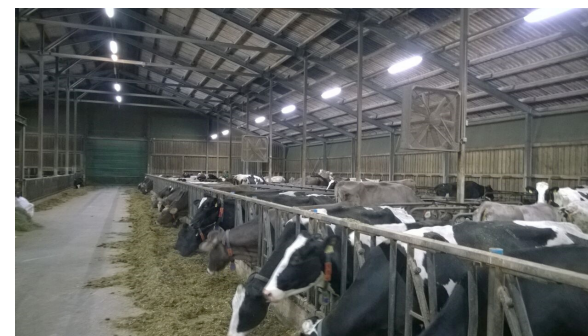
Dans certains cas, cette coopération ne nécessite pas la création d'une nouvelle entité, tandis que dans d'autres cas, les agriculteurs décident de créer une nouvelle société pour la gestion de l'entreprise commune.

Deux études de cas du projet COFARM sont de bons exemples de ce type de coopération.

EXEMPLES DE COOPÉRATION ENTRE AGRICULTEURS

L'ÉLEVAGE BOVIN COMMUN EN Allemagne

Reutehof GbR est une entreprise dans laquelle 3 exploitations familiales ont construit ensemble une étable laitière durable. L'activité de coopération a consisté en la fusion de l'élevage de 3 fermes en une seule écurie. La construction de l'écurie a eu lieu en 1998 après une planification et des conseils approfondis sur les structures juridiques et fiscales. [Pour en savoir plus \(Reutehof GbR\)](#)



COOPERATION AUGMENTER LA PRODUCTION LAITIÈRE EN Irlande

Cette étude de cas décrit un partenariat agricole enregistré impliquant deux familles. Le partenariat a débuté le 1er janvier 2016 et est légalement reconnu. Le plan du partenariat est d'augmenter la taille du troupeau laitier et d'atteindre l'objectif de 140 vaches laitières produisant 1 000 000 de litres de lait d'ici 2019. [Pour en savoir plus \(CS IR04\)](#)

2.6 Coopération pour les services communs

Un groupe d'agriculteurs peut être intéressé par la mise en place d'une structure de service commune, finalisée pour partager les coûts des activités qui ne peuvent être gérées individuellement. L'application la plus courante de ce type de coopération concerne les activités de formation et de conseil, la certification de qualité, la vente en commun de produits.

Dans la plupart des cas, les agriculteurs choisissent d'établir une association ou un réseau commun, partageant le coût de la gestion et des services de cette structure.

Deux études de cas du projet COFARM sont de bons exemples de ce type de coopération.

EXEMPLES COOPÉRATION POUR LES SERVICES COMMUNS

COOPÉRATION EN FAVEUR DES JEUNES AGRICULTEURS TCHÈQUES

Le Club des Jeunes Agriculteurs est une association professionnelle bénévole dédiée aux jeunes, offrant des points de rencontre et de soutien. La club offre un coup de pouce pour aider les entreprises à démarrer grâce à des subventions de démarrage et à d'autres soutiens financiers et pratiques (formation, conseils juridiques, connaissance du savoir-faire technologique en matière de production, etc.

[Pour en savoir plus \(Club of the Young Farmers\)](#)

UN MAGASIN COMMUN EN TOSCANE POUR VENDRE SES PRODUITS

Un groupe d'agriculteurs de la province de Sienne a créé l'association locale "La Spesa in Campagna Siena" avec l'objectif spécifique de créer un magasin de vente collective pour leurs produits. Actuellement, la boutique collecte et vend les produits de 43 agriculteurs associés. Chaque produit est garanti par un système de traçabilité spécial. [Pour en savoir plus \(La spesa in campagna Siena\)](#)



2.7 Coopération pour l'agriculture sociale

Un type particulier de coopération en matière de services est mis au point pour fournir un soutien social aux personnes défavorisées, en profitant de l'occasion pour créer des possibilités d'emploi et soutenir l'intégration des personnes dans la société ou l'économie.

L'agriculture sociale se développe en Europe et de nombreuses expériences montrent que le contact avec l'agriculture et la nature peut être très utile pour aider ces groupes cibles.

Ce type de coopération peut également être réalisé par des agriculteurs individuels, mais est le plus souvent développé par le biais de coopératives. Un exemple très intéressant de ce type de coopération vient d'Irlande.

EXEMPLES DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE SOCIALE

UN EXEMPLE D'AGRICULTURE SOCIALE EN IRLANDE

Kerry Social Farming (KSF) est un service volontaire, communautaire et partagé qui offre des opportunités d'agriculture et d'inclusion sociale aux personnes handicapées, au sein de leur communauté locale à Co Kerry, en Irlande. La vision de la KSF est de promouvoir l'agriculture sociale comme une option viable pour améliorer la qualité de vie des personnes qui ont recours aux services sociaux et de santé et des familles d'agriculteurs, en reliant les agriculteurs à leurs communautés.

[Pour en savoir plus \(Kerry Social Farming\)](#)



2.8 Coopération en chaîne

Le processus de production de certains secteurs alimentaires importants est basé sur la transformation du produit primaire provenant des agriculteurs. Pour produire, par exemple, de l'huile d'olive, du vin ou du fromage, les agriculteurs ont besoin d'installations industrielles pour la transformation des olives, du raisin ou du lait. Beaucoup d'agriculteurs investissent individuellement dans de telles plantes, ou établissent des formes de coopération entre les agriculteurs, comme indiqué dans un précédent.

Cependant, certaines chaînes spécialisées, orientées vers un marché plus large, ont besoin d'installations industrielles ayant une capacité de production beaucoup plus importante. Dans bon nombre de ces situations, les agriculteurs sont directement impliqués dans des coopératives, légalement constituées en sociétés à responsabilité limitée, qui collectent le produit primaire auprès des agriculteurs et produisent et vendent le produit final.

En Espagne, ce type de coopération connaît un développement important, comme le montre l'une des études de cas de COFARM.

EXEMPLES DE COOPÉRATION EN CHAÎNE

UNE COOPÉRATIVE PRODUISANT DE L'HUILE D'OLIVE EN ESPAGNE

Oro de Cánava est une coopérative qui se compose d'un groupe d'agriculteurs (704 membres) qui se réunissent pour moulinier les olives avec des machines spécifiques afin de produire l'huile d'olive. Ce type de coopération permet de réaliser des économies et d'obtenir de meilleurs prix sur le marché. Il s'agit d'une organisation démocratique dont l'administration et la gestion sont approuvées par les partenaires/membres.

[Pour en savoir plus \(Sociedad Cooperativa Andaluza \(S.C.A.\) Nuestra Señora de los Remedios\)](#)



2.9 Coopération temporaire

Le dernier type de coopération, est représenté par des associations temporaires, créées dans le but de réaliser des actions et des projets communs. De nombreuses associations temporaires en agriculture ont été encouragées par le Programme de développement rural de l'Union européenne, qui a apporté un soutien financier aux processus de coopération entre les agriculteurs et les autres acteurs des zones rurales.

Une expérience particulière de ce type de coopération est la création de groupes opérationnels pour l'innovation (OG), réunissant agriculteurs et chercheurs dans un cadre commun visant à introduire des innovations technologiques et de gestion visant à améliorer la durabilité et/ou la compétitivité de l'agriculture.

Un exemple de ce type de coopération vient de Toscane (Italie) et concerne la production de bois combustible pour le chauffage.

EXEMPLES DE COOPÉRATION TEMPORAIRE POUR L'INNOVATION

UNE CHÂÎNE DE PRODUCTION DE "MICRO COPEAUX DE BOIS" EN TOSCANE

L'objectif principal de cette expérience de coopération est d'améliorer, avec le soutien d'une université, une chaîne innovante de production de "micro copeaux de bois" pour le chauffage, en particulier pour les poêles à pellets. La plus grande menace à laquelle ce projet est confronté est l'abandon progressif de la culture forestière. Le principal défi est donc de créer une chaîne d'approvisionnement innovante, valorisant ainsi le bois comme source d'énergie écologique.

[Pour en savoir plus \(CIPPATO & CIPPATINO \(C&C\)\)](#)



3. Avantages et défis de la coopération en agriculture

3.1 Contenu principal

Dans ce dernier module, nous résumerons quelques éléments issus de l'analyse du cadre de coopération et des expériences recueillies par le projet CO-FARM, que l'on peut répartir comme suit:

- les avantages économiques de la coopération dans le domaine de l'agriculture.
- l'avantage social de la coopération dans le domaine de l'agriculture.

Enfin, nous nous concentrerons sur l'évolution de la coopération, en définissant les principaux défis de la coopération pour l'avenir de l'agriculture, en présentant une synthèse des opinions recueillies lors de nombreuses interviews de personnes impliquées dans des expériences de coopération.

3.2 Principal avantage économique de la coopération dans le domaine de l'agriculture

A partir de l'analyse du groupe cible du projet COFARM, il ressort que les principaux avantages économiques possibles de la coopération dans le domaine de l'agriculture identifiés sont:

- Accroissement de l'échelle des activités commerciales et des activités
- Réalisation d'économies d'échelle
- Augmentation du pouvoir d'achat
- Coûts réduits grâce au partage des outils (services, machines)
- Partage du travail
- Réduction des dépenses d'investissement
- Une gestion plus efficace
- Avantages fiscaux
- Plus d'occasions d'accéder à un soutien financier.

3.3 Principal avantage social de la coopération dans le domaine de l'agriculture

En ce qui concerne les avantages sociaux possibles de la coopération dans le domaine de l'agriculture, les éléments suivants sont apparus :

- Qualité de vie, plus de temps libre, moins de stress au travail
- Diminution de l'isolement, échange avec d'autres agriculteurs familiaux
- Accroître la satisfaction des agriculteurs
- Moins de problèmes dus à la maladie ou à l'incapacité de travailler
- Accroît le partage des connaissances
- Création de communautés locales
- Renforcement de la cohésion sociale
- Opportunité d'inclusion sociale (agriculture sociale).

3.4 Les défis futurs de la coopération dans le domaine de l'agriculture

La coopération dans le domaine de l'agriculture s'est intensifiée ces dernières années, grâce au développement et aux politiques européennes. Cependant, il est nécessaire d'informer et sensibiliser au rôle de la coopération et en améliorer certains aspects systémiques. Les principaux défis à relever sont notamment la nécessité de :

- Augmenter la confiance des agriculteurs
- Étendre la coopération entre les agriculteurs
- Soutenir la création de formes de coopération adaptées aux besoins des agriculteurs
- Accroître le rôle décisionnel des agriculteurs dans les coopératives
- Accroître le rôle de la coopération sur le marché
- Favoriser l'esprit d'innovation des coopératives
- Améliorer les compétences et les aptitudes de gestion des coopératives.

La coopération est la base même des interactions humaines au sein d'une communauté. La collaboration entre les familles représentaient le mode de vie traditionnel de la population rurale. Nous espérons que vous pourrez tirer profit du contenu et de l'expérience d'autres pays, d'autres agriculteurs, de nouvelles idées, pour votre propre activité de coopération.

Choisissez vos alliés et apprenez à vous battre en compagnie, car personne ne gagne la guerre seul. - (PAOLO COELHO - Écrivain)

La croissance personnelle, les affaires et l'investissement sont des sports d'équipe. - (ROBERT TORU KYIOSAKI – Manager)

Les approches de coopération faisant intervenir différents acteurs du secteur agricole, du secteur de la foresterie et de la chaîne alimentaire de l'Union, ainsi que d'autres acteurs qui contribuent à la réalisation des objectifs et des priorités de la politique de développement rural, - (UE Règlement no 1305/13 Article 35)